



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 52857

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le statut de l'auto-entrepreneur. Il désire connaître un premier bilan de sa mise en oeuvre dans le département de la Lozère.

Texte de la réponse

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2009, au niveau national, 230 649 créateurs d'entreprises individuelles enregistrés auprès des centres de formalités des entreprises ont demandé à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur, soit plus d'un créateur sur deux. S'agissant plus précisément du département de la Lozère, 265 inscriptions ont été recensées sous le régime de l'auto-entrepreneur à fin septembre, soit plus de la moitié des créations d'entreprises dans le département. Les secteurs d'activité les plus représentés à ce titre dans le département sont les suivants : les activités de commerce : 20,8 % ; les activités de soutien aux entreprises : 21,5 % ; les services aux ménages : 17,7 % ; le secteur de la construction : 17 %.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52857

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6004

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12243